

BULLETIN D'ANALYSE

ECHANTILLON N°: 25-0210 (Document: D-125372)

Lieu de prélèvement:	Sortie Eschd.-Schankeg. (AEP-906-85)	Monsieur Georges Kraus Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre 20, Um Quatre Vents LU - L-9150 Eschdorf
Nom de l'échantillon:	TW	
Nature de l'échantillon:	Eau potable	
Nature de l'analyse:	Contrôle de l'eau traitée	
Remis par:	St	
Prélève le:	15.01.2025 07:48	
Reçu le:	15.01.2025 08:49	Eschdorf, le 29.01.2025
Début de l'analyse:	15.01.2025	
Validation:	29.01.2025	
Échantillonnage:	Echantillonnage sous acc	



CARACTERES ORGANOLEPTIQUES ET PHYSIQUES

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
Odeur (3)			sans	
Saveur (3) (uniquement dans le cas d'une eau potable)			sans	
UV (254nm)	DIN 38404 3	1/m	0.91	
Couleur vraie (436nm) (2) (X)	ISO 7887	1/m	<0.03	
Turbidité (4)	ISO 7027	NTU	<0.10	
Température à mesurer lors du prélèvement	DIN 38404-4	° C	6.0	

CARACTERES BACTERIOLOGIQUES

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
Bactéries coliformes dans 100 ml (X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Escherichia coli dans 100 ml (X)	Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Micro-organismes revivifiables par ml après 48 h à 36°C (1) (X)	ISO 6222	cfu/ml	<1	
Micro-organismes revivifiables par ml après 72 h à 22°C (1) (X)	ISO 6222	cfu/ml	<1	
Clostridium perfringens (X)	ISO 14189	cfu/100ml	<1	0
Entérocoques intestinaux (X)	ISO 7899-2	cfu/100ml	<1	0

CARACTERES CHIMIQUES

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
Conductivité électrique (X)	ISO 7888	µS/cm	255	≤2500
pH (X)	ISO 10523	unités pH	7.9	≥6.5 et ≤9.5
température de mesure du pH	ISO 10523	° C	13.2	
Dureté totale	Calcul Ca+Mg*	d°f	11.3	

BULLETIN D'ANALYSE
ECHANTILLON N°: 25-0210



CARACTERES CHIMIQUES

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
Dureté carbonatée (X)	Méthode interne M16	d°f	8.7	
Fluorures (X)	Méthode interne M10	mg/l	0.04	≤1.50
Chlorites (5) (X)	Méthode interne M10	mg/l	<0.010	≤0.250
Bromates (X)	Méthode interne M10	mg/l	<0.005	≤0.010
Chlorures (X)	Méthode interne M10	mg/l	18.2	≤250.0
Bromures (X)	Méthode interne M10	mg/l	0.02	
Chlorates (5) (X)	Méthode interne M10	mg/l	<0.010	≤0.250
Nitrates (X)	Méthode interne M10	mg/l	17.2	≤50.0
Sulfates (X)	Méthode interne M10	mg/l	10.0	≤250.0
Calcium (X)	ISO 14911	mg/l	37.9	
Potassium (X)	ISO 14911	mg/l	2.0	
Magnesium (X)	ISO 14911	mg/l	4.5	
Sodium (X)	ISO 14911	mg/l	10.5	≤200.0
Aluminium total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<10	≤200
Arsenic total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<1	≤10
Cadmium total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<0.5	≤5.0
Chrome total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<1	≤25
Cuivre total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<10	≤2000
Fer total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<10	≤200
Lithium (X)	ISO 17294-2*	µg/l	1	
Manganèse total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<10	≤50
Nickel total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	1	≤20
Phosphore total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<10	
Plomb total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<1	≤5
Antimoine total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<0.5	≤10.0
Zinc total (X)	ISO 17294-2*	µg/l	<10	
Ammonium (X)	ISO 11732	mg/l	<0.02	≤0.50
Phosphates (X)	ISO 15681-2	mg/l	<0.02	
Nitrites (X)	ISO 13395	mg/l	<0.02	≤0.50
carbone organique total (6) (X)	ISO 20236	mg/l	1.32	

Résultats validés
électroniquement par
Dr. Isabelle Kolber,
Chef de laboratoire

L'échantillon ne présente aucun dépassement des valeurs paramétriques fixées par la loi du 23 décembre 2022.

BULLETIN D'ANALYSE
ECHANTILLON N°: 25-0210



Les résultats de ce bulletin ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.
Ce bulletin peut être reproduit sous forme intégrale avec l'accord du laboratoire.
La marque OLAS est à usage exclusif du laboratoire tel que défini dans l'annexe OLAS A003.
Les clients du laboratoire ne sont pas autorisés à utiliser la marque OLAS.

Lexique:

npp = nombre le plus probable
n.d. = non déterminable
p.d. = pas déterminé

Lexique :

npp : nombre le plus probable
n.d. : non déterminable
p.d. : pas déterminé

LOI: Loi du 23 décembre 2022 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

(x) paramètre accrédité

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199

<1: organismes non-détectés dans la prise d'essai analytique

1-2: organismes présents dans le volume étudié

3-9: nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte dans la règle de décision du laboratoire.

Des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'analyses et les incertitudes sont disponibles sur simple demande.

L'échantillonnage est réalisé selon la procédure P01 applicable au laboratoire et à ses clients.

Echantillonnage sous accréditation : échantillonnage réalisé par un membre du laboratoire.

Echantillonnage hors accréditation : échantillonnage réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire. Les informations concernant l'échantillon, présentes en en-tête du rapport d'analyse, ont été fournies au laboratoire par le client.

Microbiologie : écart à la norme ISO8199, le délai de conservation des milieux d'analyse après incubation a été dépassé pour les échantillons analysés les mercredis, jeudis et vendredis. Ce dépassement n'a pas d'impact sur les résultats.

"ISO11885" et "ISO17294-2" : Les échantillons de turbidité > 1.5 FNU ne sont pas soumis à digestion tel que décrit dans la norme, mais sont acidifiés à pH<2 avant analyse.

"Calcul Ca+Mg" : La valeur de dureté totale est calculée à partir des concentrations en calcium et magnésium de l'échantillon mesuré par IC (ISO 14911).

Valeur paramétrique:

(1) Micro-organismes revivifiables par ml à 22°C et à 36°C: Aucun changement anormal sauf si une nouvelle installation, servant au captage, à la production, au traitement, à l'adduction, à l'emménagement et/ou à la distribution d'eau, ou une nouvelle composante d'une infrastructure d'approvisionnement, désinfectée, ne peut être mise en service que si les teneurs en colonies sont < 100/ml (à 22°C) respectivement < 20/ml (à 36°C)

(2) Couleur vraie (436nm): Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(3) Odeur / Saveur: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(4) Turbidité: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(5) Chlorites et chlorates: Une valeur paramétrique de 0,70mg/l est appliquée lorsqu'une méthode de désinfection qui génère des chlorites, en particulier le dioxyde de chlore, est utilisée pour la désinfection d'eaux destinées à la consommation humaine. Si possible, sans compromettre la désinfection, les fournisseurs d'eau s'efforcent d'atteindre une valeur inférieure. Ce paramètre n'est mesuré que dans les cas où de telles méthodes de désinfection sont utilisées.

(6) TOC: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal